

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERHONE

COMMUNE DE VALSERHONE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

DECISION DU MAIRE N° 2023/72

Nature de l'acte : Domaine et Patrimoine – Autres actes de gestion du domaine public

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DU COLLEGE LOUIS DUMONT A VALSERHONE POUR A L'ACCUEIL DE 4 CLASSES DE L'ECOLE PRIMAIRE MARIUS PINARD DE VALSERHONE

Le Maire de Valsershône,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération n° 22.104 du 19 juillet 2022 relative à la délégation accordée par le Conseil Municipal au Maire,

VU le Code de l'Education,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU la fermeture définitive de l'école René Rendu à l'issue de l'année scolaire 2022-2023 et la nouvelle sectorisation scolaire définie par délibération n°23.062 en date du 22 mai 2023 du conseil municipal de Valsershône,

VU la nécessité de conclure une convention entre la commune de Valsershône, le département de l'Ain, la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain et le collège Louis Dumont afin de définir les modalités d'accueil des 4 classes de CM1 et CM2 de l'école publique Marius Pinard au sein du collège Louis Dumont à Valsershône,

DECIDE

Article 1 : De conclure une convention de mise à disposition des locaux du collège Louis Dumont à Valsershône pour l'accueil de 4 classes de l'école primaire Marius Pinard de Valsershône, avec le Département de l'Ain, la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain et le collège Louis Dumont.

Article 2 : Cette occupation est consentie et acceptée pour une durée de 2 ans avec possibilité d'une reconduction tacite d'une année supplémentaire maximum, à compter du 22 août 2023.

Article 3 : La présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Trésorier.

Fait à Valsershône, le 4 juillet 2023

Pour Le Maire,
La Maire Déléguée
Françoise DUCRE



Mise en ligne le 18 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture
001-200083863-20230704-DEC-23-72-DE
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023